

Le Conseil départemental  
aux côtés des Valdoisiens

DOSSIER DE CANDIDATURE

parcours scolaire ou  
universitaire exemplaire



8<sup>ème</sup> ÉDITION DU PRIX DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OÏSE !

VOLONTÉ

ÉGALITÉ

PROJET

PARCOURS

RÉALISATION

AGIR

ENTREPRENDRE

RÉUSSITE

CITOYENNETÉ



ÉGALITÉ  
DES CHANCES  
en Val d'Oïse



valdoise.fr









# DOSSIER DE CANDIDATURE

parcours scolaire ou universitaire exemplaire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **5/ DÉCRIVEZ VOS BESOINS !**

→ Prenez soin de joindre un plan de financement.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **6/ À VOTRE TOUR DE CONTRIBUER AU PRIX DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, en quelques mots !**

- Par quel biais (internet, réseau, publicité...) avez-vous connu le Prix de l'égalité des chances ?
- Pourquoi avez-vous candidaté ?

.....

.....

.....





## DOSSIER DE CANDIDATURE

parcours scolaire ou  
universitaire exemplaire

# 8<sup>ème</sup> ÉDITION DU PRIX DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ANNEXE 1 : PIÈCES JUSTIFICATIVES

### CANDIDAT

- Pièce d'identité
- Avis d'imposition sur les revenus 2018 du foyer fiscal de rattachement
- Copie du livret de famille

### PARCOURS

- Bulletins de note ou lettre d'un enseignant ou du chef d'établissement
- Curriculum-vitae
- Lettre d'un professionnel accompagnant le jeune dans ses démarches

### ENGAGEMENT CITOYEN

- Attestation de bénévolat ou lettre d'un professionnel oeuvrant dans le domaine de la citoyenneté
- Supports de communication (article de journal, vidéo...) présentant le jeune dans son engagement citoyen (facultatif)

### PERSPECTIVES DE REUSSITE DU PROJET

- Attestation de pré-inscription, voire d'inscription ou tout autre document présentant l'état d'avancement du projet (admissibilité, admission, tests d'entrée...)

### BESOINS LIES AU PROJET

- Un document indiquant le coût et le plan de financement du projet (frais d'inscription, frais annexes...)



**ÉGALITÉ  
DES CHANCES**  
en Val d'Oise



[valdoise.fr](http://valdoise.fr)





Le Conseil départemental  
aux côtés des Valdoisiens

**val**  
**d'oise**   
le département

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**■ parcours scolaire ou  
universitaire exemplaire**

**8<sup>ème</sup> ÉDITION DU PRIX DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES**  
**ANNEXE 2 : RÈGLEMENT**

**DATES CLÉS**

**Lundi 20 janvier 2020 > Lancement de l'appel à candidatures**

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 > Clôture de l'appel à candidatures**

Vous êtes un **JEUNE VALDOISIEN** de moins de 26 ans,  
et votre parcours scolaire ou universitaire est **EXEMPLAIRE**,  
vous avez besoin d'un **SOUTIEN** pour le poursuivre,  
et réaliser ainsi **VOS ASPIRATIONS** professionnelles,  
alors **CANDIDATEZ** au Prix de l'égalité des chances,  
et si vous êtes pré-sélectionné, vous serez auditionné  
devant un comité pluridisciplinaire.

**Les LAURÉATS** recevront une **DOTATION FINANCIÈRE !**





## 1/ OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

La création du Prix de l'égalité des chances par délibération n° 8-09 du 23 novembre 2012 est une des actions traduisant la volonté forte du Conseil départemental de développer une politique départementale d'égalité des chances en accompagnant les jeunes dans l'expression de leur potentiel.

Depuis sa création, le Prix de l'Égalité des chances a permis de récompenser le mérite, la persévérance et l'ambition d'une quarantaine de jeunes valdoisiens. Des dotations financières de 3000 à 8000 € ont été attribuées aux lauréates et lauréats pour les aider à réaliser leur projet (inscription dans un internat, inscription dans une grande école, stage à l'étranger...).

Le Conseil départemental du Val d'Oise est, au travers de cette huitième édition du Prix de l'Égalité des chances aux côtés des valdoisiens et valdoisiennes.

## 2/ PRÉSENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

### → Article 1 – Objet du Prix

Le Prix de l'égalité des chances est destiné à encourager les jeunes au parcours scolaire ou universitaire exemplaire.

Les candidats invités à déposer leur candidature sont ceux qui répondent aux situations suivantes :

- Poursuivant des études dans une grande école ou dans une université ou dans tout autre établissement scolaire (enseignement de second degré ou supérieur) ;

ET

- Poursuivant un engagement citoyen en direction de leur établissement, de leur quartier, de leur commune ou de leur département.

### → Article 2 - Dotation du prix

Les lauréats se verront attribuer une dotation financière afin de leur permettre de poursuivre leur projet d'étude.

### → Article 3 - Engagement des lauréats

Une convention d'une durée d'un an à compter de la notification de l'attribution du prix définira les modalités de versement et les engagements du jeune : affectation du prix, encadrement de la participation des lauréats à des événements jeunesse, insertion professionnelle et égalité des chances organisés par le Conseil départemental.

### → Article 4 - Conditions de remise des candidatures

Les dossiers de candidature devront être, pour le 1<sup>er</sup> avril 2020 minuit au plus tard :

- déposés directement auprès de la Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité du Conseil départemental du Val d'Oise ;
- ou bien transmis par voie postale (cachet de la poste faisant foi) en 1 exemplaire papier à l'adresse suivante :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité

Prix de l'Égalité des chances

2 avenue du Parc

CS 20201 CERGY

95 032 CERGY PONTOISE CEDEX

# RÈGLEMENT



- Ou bien transmis par mail à [egalitedeschances@valdoise.fr](mailto:egalitedeschances@valdoise.fr) en précisant l'objet suivant «dépôt de candidature à la 8<sup>ème</sup> édition du Prix de l'Égalité des chances».

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique à réception de chaque dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service au 01 34 25 35 96 ou par courriel à [egalitedeschances@valdoise.fr](mailto:egalitedeschances@valdoise.fr).

## → Article 5 – Recevabilité des candidatures

La recevabilité des dossiers est conditionnée à :

- la réception du dossier dans le délai susmentionné ;
- la réception du dossier de candidature dûment rempli, signé et accompagné des pièces justificatives exigées (annexe 1).

## → Article 6 - Les critères de sélection

### 6-1. Les pré-requis obligatoires

- Domicilié fiscalement en Val d'Oise ;
- être âgé de 18 à 25 ans révolus au jour du dépôt de la candidature ;
- justifiant d'un quotient familial fiscal inférieur ou égal à 15 000 €.

Des pièces seront demandées pour corroborer les déclarations du candidat (voir annexe 1).

### 6-2. Les éléments d'appréciation

Il s'agit des éléments de nature à apprécier la qualité du cursus scolaire suivi par le jeune et la pertinence et l'intérêt de son engagement citoyen.

| Critère d'appréciation  | Pièces justificatives  |
|---|--|
| Qualité du parcours   | Bulletins de note et lettre de recommandation d'un enseignant ou chef d'établissement, Curriculum-vitae et lettre d'un professionnel d'un organisme ou institution soutenant le jeune dans ses démarches |
| Un engagement citoyen   | Lettre d'un professionnel oeuvrant dans le domaine de la citoyenneté et/ou attestation de bénévolat  |
| Qualité du projet (origine, contexte, perspectives de réussite) | Résultats d'admissibilité ou d'admission   |
| Besoins liés au projet  | Frais d'inscription, frais annexes...  |

## → Article 7 - La procédure de sélection

### 7-1. Pré-sélection des candidats

Les dossiers sont instruits et présélectionnés par un comité de présélection.

### 7-2. Audition des candidats présélectionnés devant un comité pluridisciplinaire

Les candidats présélectionnés s'engagent à honorer leur **audition** qui aura lieu le mardi 12 mai 2020 après-midi.

Le Comité d'audition réuni à fin d'attribution des prix sera composé d'universitaires, de partenaires associatifs et institutionnels, et des services du Conseil départemental.



# RÈGLEMENT



## → Article 8 - Cérémonie de remise des Prix de l'égalité des chances

Les participants à cette huitième édition du Prix de l'égalité des chances s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le vendredi 19 juin matin.

## → Article 9 - Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures le lundi 20 janvier 2020 sur le site du Conseil départemental

[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

- Clôture de l'appel à candidatures le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 minuit ;
- Notification et convocation pour audition des candidats présélectionnés début mai 2020 ;

## → Article 10 - Contact

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à contacter le service au 01 34 25 35 96 ou par courriel à [egalitedeschances@valdoise.fr](mailto:egalitedeschances@valdoise.fr).

## → Article 11 - Pièces jointes

Le dossier à retourner dans les conditions décrites à l'article 4 et 5 du présent règlement se compose des éléments suivants :

- Formulaire de candidature.
- Pièces justificatives exigées (annexe 1).

ENTREPRENDRE  
PROJET  
RÉALISATION  
PARCOURS  
VOLONTÉ  
ÉGALITÉ  
AGIR

Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30  
fax : 01 34 25 33 00  
[communication@valdoise.fr](mailto:communication@valdoise.fr)  
[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

**val**  
**d'oise**  
le département